

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La politique d'achat au service de l'économie : vers un partenariat pour une commande publique ouverte »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Avec ce bordereau, le Conseil régional fixe les orientations de sa politique d'achat et affirme qu'elle constitue un axe majeur de l'exercice de ses compétences, dans le souci d'améliorer la qualité des services publics, d'accroître l'efficacité de l'administration et de créer les conditions d'un meilleur accès des entreprises à la commande publique.

Ces orientations se caractérisent par une méthode participative afin d'évoluer vers un partenariat régional pour une commande publique ouverte. Son objectif : dessiner la commande publique « *en mode plateforme* », laquelle donnera accès aux services suivants : espaces numériques de sourcing, profil d'acheteur mutualisé, observatoire régional de la commande publique.

Pour l'ensemble des filières concernées, la politique d'achat s'inscrira dans les principes directeurs de la commande publique en faveur :

- du développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale ;
- d'un meilleur accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ;
- de la diffusion de l'innovation.

De manière plus précise, le bordereau :

- annonce l'élaboration d'un Schéma des achats économiquement responsables, appuyé sur le Plan national d'action pour des achats durables et qui sera mis au service d'une stratégie d'achats par filières ;
- expose les grandes lignes de la modernisation de la fonction achats au sein de la collectivité, en lien avec ses partenaires, puisque cette évolution s'appuiera notamment sur la constitution d'un réseau des acheteurs publics bretons ;
- annonce la montée en puissance de l'observatoire régional de la commande publique, outil de pilotage de la politique d'achat basé sur l'ouverture des données et l'automatisation de leur collecte. La mise en œuvre de cet outil s'appuiera sur un partenariat régional associant les autres acheteurs publics ;
- présente le projet Breizh Alim, première concrétisation de ces nouvelles orientations. Il s'agit d'une démarche participative, impliquant des acteurs publics et privés afin de mettre en œuvre une stratégie d'achat pour un approvisionnement de qualité et de proximité en restauration collective.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce bordereau apparaît comme la première étape d'une petite révolution à l'œuvre dans certaines collectivités de la région. Il s'agit de sortir d'une approche de la commande publique trop souvent centrée sur l'optimisation des coûts et/ou la réduction des risques juridiques, pour adopter une vision plus complexe, intégrant pleinement les effets que peut produire cette commande publique sur le territoire. Le CESER ne peut que s'en féliciter, en soulignant que le Conseil régional joue un rôle moteur dans les évolutions en cours. En effet, si les orientations

présentées découlent pour partie de nouvelles obligations légales, elles vont également nettement plus loin et témoignent d'une approche singulière, supposant la pleine adhésion des collaborateurs en charge des achats. Plutôt que de suivre la structure du bordereau, le CESER fait donc le choix d'organiser son avis autour des quatre aspects qui lui semblent les plus innovants.

2.1. Une politique au service de l'économie

Avec ces nouvelles orientations, le Conseil régional souhaite renforcer l'inscription de la commande publique dans les trois piliers du développement durable. Le bordereau témoigne en particulier d'une volonté de la mettre « *au service de l'économie* ». Il ne s'agit pas tant de privilégier l'achat auprès d'entreprises locales (d'après les premières données de l'observatoire de la commande publique, 80 % des achats de la Région seraient déjà effectués auprès d'entreprises implantées en Bretagne), mais plutôt de maximiser les impacts de cette commande publique sur le territoire.

Plusieurs approches seront mobilisées pour cela, que le CESER juge très complémentaires :

- une meilleure connaissance des entreprises qui bénéficient de cette commande publique et des impacts de ces marchés pour elles. Ceci passera par le dialogue entre acheteurs publics et acteurs économiques, ainsi que par l'analyse des données de l'observatoire de la commande publique. Pour le CESER, il s'agit d'une nécessité, tant pour favoriser l'accès de toutes les entreprises à la commande publique que pour éviter les dérives observées sur certains projets, par le biais notamment du jeu de la sous-traitance (voir l'avis du CESER d'octobre 2016 à propos du « *Point d'étape sur la mise en œuvre de Bretagne Très Haut débit* ») ;
- des approches différenciées en fonction des filières. La nouvelle approche régionale vise à appuyer la commande publique sur une meilleure connaissance et compréhension des différentes filières auxquelles elle fait appel. Cette évolution est à saluer car la fonction achats reste trop souvent enfermée dans une logique qui lui est spécifique ;
- une volonté de renforcer la concurrence et l'innovation, en mobilisant tous les modes opératoires et outils disponibles. Le CESER souligne que l'approche régionale ne se limite pas à mieux connaître les interlocuteurs. Elle vise aussi à inciter davantage d'entreprises à se diriger vers les marchés publics, en particulier les TPE/PME. Il s'agit également d'inciter les entreprises en question à proposer des solutions innovantes. Il s'agit enfin d'adapter les outils de la collectivité aux réalités des entreprises. Autant d'évolutions que le CESER juge saines, tant pour la performance du tissu économique que pour celle de la commande publique. En complément, le CESER invite le Conseil régional, de même que les autres acteurs de la commande publique, à poursuivre leurs efforts pour réduire les délais de paiement.

2.2. Une politique partenariale

Les orientations proposées par le Conseil régional traduisent une volonté de construire la politique d'achat avec l'ensemble des partenaires concernés, qu'il s'agisse des services du Conseil régional, des autres acheteurs publics ou des acteurs économiques (entreprises, chambres consulaires, représentants de branches ou de filières, etc.). Le CESER s'en félicite et constate que le projet Breizh alim apporte déjà une première réponse à cette volonté, dans la mesure où il vise à associer élus, acheteurs publics, gestionnaires de lycées, cuisiniers, producteurs et fournisseurs de proximité, parents d'élèves, etc. Pour le CESER, le Conseil régional est ici pleinement dans son rôle et cohérent avec la définition qu'il donne de la « *nouvelle Région* » (voir l'avis de décembre 2016 sur les orientations budgétaires).

Dans cette optique, le CESER encourage le Conseil régional à mettre en place et animer le réseau des acheteurs publics bretons annoncé dans le bordereau.

Pour ce qui concerne l'implication des acteurs privés, le CESER rappelle que les différentes filières ne sont pas structurées sur le même modèle. C'est par exemple le cas des filières lait, porc ou pêche, impliquées dans Breizh

alim. Dans certains cas, il sera probablement nécessaire de combiner l'approche collaborative promue par le Conseil régional avec une démarche de structuration des filières, pour que la collectivité dispose toujours des interlocuteurs pertinents. Le CESER attire également l'attention sur l'importance d'être attentif à ce que la « *massification* » des achats ne conduise pas à évincer les TPE ou les acteurs travaillant en circuits courts. Ceci pourra nécessiter d'être créatif dans le découpage des appels d'offres.

2.3. Une politique appuyée sur des outils numériques

Le Conseil régional présente les bénéfices associés à la dématérialisation des marchés publics. Le CESER souhaite toutefois rappeler que celle-ci peut également susciter des difficultés, notamment pour les entreprises. Sa généralisation doit donc aller de pair avec un travail sur l'ergonomie des plateformes, l'accompagnement des acteurs, etc. Le CESER souligne l'importance de maintenir un contact humain, parfois plus pertinent pour permettre aux TPE de présenter leurs offres.

La mise en œuvre de cette politique devrait s'appuyer largement sur une plateforme numérique mutualisée : l'observatoire de la commande publique (aussi appelé « *my Breizh open data* »), gage de transparence et de sécurité quant aux conditions de passation des marchés. Dans son étude « *Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités* », le CESER souligne tout l'intérêt qu'il y a à construire collectivement de tels outils, que ce soit pour en partager les coûts ou pour en maximiser l'utilité (grâce notamment à la visibilité, mais surtout au volume de données que permettent les outils mutualisés). Dans ces conditions, la poursuite de la dématérialisation de la commande publique et la montée en puissance de cet observatoire apparaissent comme des initiatives pertinentes.

De même, la mise en place de l'observatoire des marchés publics représente un défi considérable, tant du point de vue technique (automatisation de la collecte des données, mise en compatibilité de ces données et utilisation de méthodes d'analyse des données massives), que de celui de l'animation (afin d'inciter les différents partenaires à accélérer leurs processus de dématérialisation, à utiliser des formats de données compatibles, etc.). Le Conseil régional rappelle qu'il existe en Bretagne des ressources et des compétences mobilisables, que ce soit au sein du Conseil régional, de Mégalis, des autres collectivités, de l'Etat, de l'association Breizh small business act ou encore de la Cellule économique de Bretagne par exemple. Néanmoins, il semble important de préciser rapidement quels moyens seront alloués au déploiement de cette politique, que ce soit pour l'exploitation des données ou pour l'animation des démarches. Certaines compétences incontournables pour un tel projet, comme celles de *data scientists* ou de *data miners*, demeurent en effet rares dans les collectivités. Le CESER rappelle que des formations dans ces domaines existent en Bretagne, au sein d'établissements qui pourraient utilement être associés à la démarche.

2.4. Une volonté de mieux suivre et évaluer la politique d'achat

Ce bordereau témoigne d'une volonté de préciser et formaliser la politique d'achat, par le biais d'un schéma des achats économiquement responsables et de feuilles de route opérationnelles (à commencer par celle de Breizh alim). Il démontre également une volonté de mieux suivre cette politique. Ainsi, l'observatoire de la commande publique favorisera aussi la mise à disposition des données, tant pour les citoyens que pour les entreprises et doit permettre un suivi en temps réel. Le CESER apprécierait que soit précisées les différentes formes de suivi permises par cet outil. Il constate en effet que si les perspectives ouvertes par les *big data* sont immenses (notamment par le biais d'analyses prédictives), le bordereau ne détaille pas les applications possibles à la commande publique. Ceci aurait pourtant revêtu une vertu pédagogique évidente, s'agissant d'un sujet nouveau.

A la lecture du document, le CESER se félicite également de constater les progrès de la culture de l'évaluation au sein de la collectivité. En effet, le Conseil régional annonce que sa politique d'achat « *précisera les objectifs chiffrés à atteindre selon plusieurs échéances* », de même que « *les indicateurs de mesure des économies d'achat ainsi que leur traduction en économies budgétaires* ». Le CESER l'encourage à persévérer dans cette voie, en

précisant rapidement les critères et les indicateurs d'évaluation de cette politique, sans omettre les indicateurs portant sur les impacts sociaux et environnementaux de la commande publique, deux aspects qui sont moins développés dans ce document. A cette occasion, il rappelle tout l'intérêt de rendre évaluables les politiques dès leur conception, afin de ne pas reproduire certaines erreurs du passé (voir les avis du CESER d'octobre 2015 et juin 2016 sur le suivi et les évolutions de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises).

Le CESER tient également à signaler que l'approche de l'évaluation proposée dans le cadre de cette politique se singularise nettement : pour la première fois, l'utilisation avancée des données massives (ou *big data*) est explicitement présentée comme un outil d'évaluation. Dans le cadre de sa nouvelle mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques, le CESER suivra avec attention la mise en œuvre de cette approche et son éventuelle diffusion à d'autres politiques.

2.5. En conclusion

La lecture de ce document révèle une approche singulière de la commande publique, plus ouverte sur les autres politiques publiques et les réalités du territoire. Cette vision de la commande publique « *en mode plateforme* », avec l'accès à un espace numérique de sourcing et à l'observatoire de la commande publique, semble ouvrir de nouvelles perspectives pour combiner au mieux les leviers dont dispose le Conseil régional et ceux des autres acteurs du territoire. Alors que le Conseil régional fait référence à « *l'Etat plateforme* », le CESER aurait apprécié que soit précisé le concept de plateforme appliqué aux services publics, en s'appuyant par exemple sur la définition fournie par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique : « *l'Etat plateforme vise l'émergence de nouveaux services publics numériques. Des services résultant d'une meilleure circulation des données entre les administrations, et entièrement placés sous le contrôle des usagers* ».

Le CESER considère que cette démarche, qui n'en est qu'à ses prémices, devrait permettre de poser les bases d'une politique ambitieuse, dont la mise en œuvre pourra produire des effets positifs sur l'action publique et plus largement sur le territoire dans toutes ses composantes. Le CESER souligne en effet que ses différentes orientations apparaissent déjà complémentaires. Il convient alors de concrétiser rapidement cette politique, en précisant les échéances (pour le schéma de la commande publique notamment), les objectifs, les indicateurs, ainsi que les moyens associés. Le CESER y contribuera activement, par son rôle d'avis, sa mission de contribution à l'évaluation, mais également, si cela apparaît pertinent, en participant aux démarches de concertation lancées dans ce cadre.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

La politique d'achat au service de l'économie : vers un partenariat pour une commande publique ouverte

Nombre de votants : 86

Ont voté pour l'avis du CESER : 86

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Martine LIPS (CRESS), Jacqueline PALIN (CROS), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Carole LE BECHEC Réseau Cohérence

La politique d'achat du Conseil régional est un levier économique comme le spécifie très bien le document du Conseil régional et à ce titre on peut aussi se féliciter du lien qui est fait d'emblée avec le SRADDET. Dans l'engagement n°2 « adopter une posture économiquement et socialement responsable, pourquoi ne pas ajouter écologiquement ? D'autant qu'il est dit dans le texte que « la politique d'achat s'inscrira dans les principes directeurs de la commande publique en faveur du développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale ».

Le Conseil régional fait siennes les obligations fixées pour 2020 du projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté pour la restauration collective avec 40% de produit de qualité, en circuits courts et 20% de produits bio ou en conversion. L'approvisionnement des 3 millions de repas est un beau levier économique pour nos territoires. La sécurisation de la demande permettra de structurer l'offre et de développer des modes de production agricoles en phase avec la demande sociétale et dynamisants pour les territoires.



Intervention de M. Franck PELLERIN Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)

Par accord entre la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et le CRJA Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Nous soulignons tout d'abord l'intérêt de la démarche du Conseil Régional en faveur de sa politique d'achat en faveur de l'économie régionale et tout particulièrement de l'activité agricole et agroalimentaire qui sont le socle de l'économie bretonne.

Le projet territorial Breiz Alim, qui porte cette ambition, construit de concert avec les différents acteurs concernés semble pertinent. Il permet en effet de mettre en place une synergie d'actions entre les différents échelons et les différentes parties prenantes dans un objectif commun : définir une stratégie régionale pour l'approvisionnement en restauration collective susceptible de valoriser l'économie agroalimentaire de notre territoire.

C'est une première en Bretagne et cela représente une partie de la solution pour sortir l'agriculture régionale de la situation économique difficile dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs années.

C'est également un moyen pertinent pour répondre à la demande grandissante du consommateur de connaître l'origine de son alimentation et de favoriser les produits français, régionaux et locaux.

Malgré tout, nous tenons à mettre en garde le Conseil Régional vis-à-vis d'un amalgame tenace : l'approvisionnement via les « circuits courts » n'est pas la seule et unique solution. La Bretagne est forte et riche de filières courtes ou longues, diversifiées et organisées. En face, le consommateur a des demandes variées.

La capacité à mettre en adéquation les offres existantes sur notre région avec les besoins diversifiés des consommateurs en termes de coût, de qualité, de quantité et de diversité sera gage de succès de cette politique ambitieuse.

Enfin, le Conseil Régional lance ce travail sur les filières suivantes : lait, porc, œufs et produits de la mer. Nous tenons à préciser ici qu'il faudra également réaliser ce travail pour l'approvisionnement en légumes (frais comme transformés), en viande de volaille (dont la Bretagne est la première région productrice), ainsi qu'en la viande de bœuf et de veau. Ces filières représentent, elles aussi, un enjeu pour notre territoire en termes d'économie et d'emplois.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole.

La commande publique représente un poids non négligeable du PIB. Œuvrer pour une transparence de la commande publique et permettre aux entreprises locales de pouvoir y répondre est essentiel. Et au-delà des acteurs publics, l'exemplarité mise en œuvre, peut engendrer un mouvement plus large dans une société en recherche de racines, d'image, de local auxquelles peut être associé pour la partie alimentaire le goût, la santé, le bien-être...

La proposition du Conseil Régional, construite sur une responsabilité économique, sociale et environnementale, est structurée pour durer et est opérationnelle.

Le volet Breizh ALIM, projet concerté en faveur d'un approvisionnement en restauration collective économiquement responsable, dont la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne est partenaire, enclenche un processus territorialisé. Rapprocher la production locale et la consommation locale, c'est répondre à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation. La feuille de route 2017 est tracée et précisée dans le bordereau.

Je tiens à aussi à mettre en exergue, les PAT, projets alimentaires territoriaux, en cours d'élaboration dans nos territoires, qui sont complémentaires et génèrent des projets partagés. Les modalités de réponses doivent être adaptées à chaque territoire et sont multiples : restauration collective, structuration de filières, débouchés en circuits courts, éducation, lutte contre le gaspillage, logistique...

En plus de répondre aux demandes sociétales, de réduction de l'empreinte carbone, nous pensons que le développement de l'approvisionnement de proximité est une des réponses à la situation de crise des filières agricoles. La politique d'achat ne peut pas se limiter à la seule guerre des prix, dans lequel les producteurs sont depuis trop longtemps la variable d'ajustement. Ce projet doit permettre de redonner un peu de la valeur ajoutée générée aux agriculteurs, et de sécuriser certains débouchés, et de renforcer la traçabilité.

A travers ce projet, nous portons collectivement aussi l'ambition, de faire connaître notre métier et de renforcer la fierté et l'image du métier.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La politique d'achat au service de l'économie qui nous est présentée ce jour est un pas en avant majeur vers la sélection des fournisseurs auprès des collectivités publiques sur des critères autres que «le mieux disant économique», valeur très subjective.

Les marchés rédigés et choisis sans prendre en compte les vrais besoins des territoires pouvaient être porteurs de dérives possibles tant en terme de qualité des produits ou services, que d'emplois.

La possibilité donnée aux acheteurs publics par l'article 4 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, permet à la région de débattre de ses besoins avec les fournisseurs, aidant par la même ceux-ci à réfléchir à leurs offres, leur organisation du travail, leurs politique de prix, le développement de nouveaux produits ou services avec l'objectif de mieux disant social, environnemental et vers un prix plus juste.

La CGT est attentive à une gestion transparente et maîtrisée de la commande publique, mais elle est particulièrement satisfaite de la volonté de valoriser l'emploi régional dans la politique d'achats.

Les clauses sociales déjà utilisées dans certains marchés pourront être plus importantes et mieux suivies sur tout le territoire.

La CGT souhaiterait voir rajouter dans le volet de la responsabilité solidaire et renforcée, comme pour le volet environnemental, la volonté de valoriser les entreprises et opérateurs économiques qui agissent en responsabilité dans leur politique d'entreprise et leurs pratiques.

En effet, les commandes régionales pourraient ainsi s'assurer que les fournisseurs disposent bien des salariés prévus pour l'exécution des marchés et qu'elles s'assurent de favoriser l'emploi durable et non le recours à des contrats de travail précaires.

La nouvelle réglementation consacre le principe de l'analyse en coût global qui peut être fondé sur le cycle de vie réel du produit.

Cela permet à la Région d'approfondir sa méthode d'analyse des offres favorisant le choix du mieux disant social en y intégrant tous les paramètres et pourquoi pas les risques de sous-traitance en chaîne cachés.

Ce phénomène est bien réel et déprécie bien souvent la qualité et le suivi des marchés, il génère des risques d'atteintes à la santé des travailleurs par des entreprises ne respectant pas de bonnes conditions de travail, ou utilisant des salariés mal formés.

A titre d'exemple récent mais non régional : la réalisation d'un chantier de réfection d'une station de métro de la RATP où des salariés, de nationalité turque pour la plupart, travaillent depuis des mois sans être payés et au mépris des règles élémentaires de sécurité met en évidence que les défaillances de ce type de marchés.

Les entreprises défaillantes, malgré leurs engagements de façade, où signature de chartes « de bonne conscience », doivent être poursuivies en justice. Ce mécanisme pernicieux de donneur d'ordre avec des sous-

traitements en cascade doit être mieux limité et contrôlé.

Regardons bien ce qu'il se passe sur la réalisation du chantier Bretagne très haut débit comme nouvel exemple, régional celui-là !

L'observatoire des données publiques permettra peut-être de donner aussi des informations aux salariés et aux représentants du personnel des entreprises qui auront ainsi les moyens de suivre le respect des engagements pris dans les marchés.

La CGT milite pour qu'à chaque contrat «économique» soit adossé un contrat social.

Les engagements doivent être là.

La politique d'achats publics de la région doit bénéficier aussi à l'amélioration de l'emploi durable et des conditions de travail des salariés.

La CGT votera l'avis du CESER.